

crise que nous traversons. Selon lui, si la Coopérative avait vendu son blé au bon moment, le Canada n'aurait pas les difficultés auxquelles il cherche une solution en ce moment.

Au cours de la dernière session, le Parlement a apporté certaines modifications au tarif. On a augmenté la somme de protection dont jouissaient nos industries manufacturières. Dans le temps, le premier ministre et le Gouvernement avait obtenu des divers manufacturiers l'assurance qu'ils ne profiteraient pas du relèvement des droits pour augmenter les prix exigés des consommateurs. Or, cela était parfait jusque-là. Mais, monsieur l'Orateur, on me permettra de dire que, si je ne me méprends pas sur l'état d'esprit des cultivateurs de l'Ouest, ils ne se contenteront pas de cette promesse au sujet du prix des instruments agricoles. J'ai la certitude que ces cultivateurs s'attendent à une baisse appréciable du prix de ces machines; et je crois également que s'ils n'obtiennent pas cette réduction les manufacturiers canadiens ne jouiront pas longtemps de la protection qu'on leur a accordée. Toutefois, je compte bien que la politique du Gouvernement contribuera largement à abaisser le prix des machines agricoles pour les cultivateurs du Canada.

Je désire dire quelques mots au sujet du tarif. Les deux honorables préopinants ont discuté la question longuement et je crois qu'il y a lieu, quant à moi, d'y consacrer quelques instants. Lorsqu'il s'est agi de modifier le tarif, le parti libéral s'est toujours abstenu d'y apporter les modifications propres à répondre aux exigences de l'époque. C'est ainsi que s'est toujours comporté le parti libéral depuis qu'il existe; de tout temps, il n'a jamais su modifier le tarif d'une manière avantageuse pour la population canadienne. Le régime douanier n'est pas chose nouvelle au Canada; le pays a toujours appliqué ce régime et ce avec d'excellents résultats.

La politique douanière de ce Gouvernement vise à assurer aux industries manufacturières du pays la somme de protection qui les mettra en mesure de conserver leurs marchés domestiques. D'aucuns pensent que nous faisons en ce moment l'essai d'un régime protecteur et que d'ici à deux ou trois ans on verra la fin de cette lutte qui se poursuit depuis des siècles entre les partisans d'un bas tarif et ceux de droits élevés. Lorsqu'il a apporté des modifications au tarif le gouvernement libéral n'a jamais su se faire aux exigences de l'heure et en certaines circonstances son refus de modifier le tarif a été suivi d'un désastre. Je citerai, à l'appui de ma thèse, un ou deux cas où il en a été ainsi. En 1873, lorsque le parti libéral prit la direction des affaires, le Canada traversait une crise à peu près semblable à celle

[M. Hay.]

qui existe aujourd'hui. Les industries manufacturières languissaient, le chômage sévissait, les cultivateurs ne pouvaient vendre leurs produits et la crise que le Canada traversait à cette époque était peut-être pire que celle de l'heure actuelle. Les fabricants s'adressèrent au gouvernement et sollicitèrent un relèvement du tarif susceptible de protéger les industries naissantes et en voie de développement. Le gouvernement refusa fermement de prendre des mesures, et la situation dans le pays devint très grave. Je désire lire un extrait de *l'Histoire du Canada*, par Hopkins, qui indique ce qui s'est produit durant cette période, comment il s'est produit et pourquoi il s'est produit. Ceci se rapporte à la période du régime libéral, alors qu'un tarif modéré, comme celui que certains de nos amis de la gauche préconisent, était en vigueur:

Entre 1873 et 1878, leurs marchandises affluèrent à travers la frontière et réduisirent les prix au-dessous de ce que les petites compagnies canadiennes avec leurs capitaux, leur production et leurs marchés limités, devaient exiger. Puis, après la chute de l'industrie locale, les prix furent augmentés de nouveau et les maisons américaines maintenaient le marché qu'elles avaient conquis et sur lequel elles s'étaient établies en toute sécurité. Cela se produisit dans tout le pays, et le cultivateur lui-même commença à souffrir de l'affluence de blé et autres produits alimentaires américains. De tous côtés venaient des demandes de changement de politique, mais M. Mackenzie et sir Richard Cartwright, son ministre des Finances, restaient fermes dans leur opinion que, alors qu'un tarif devait dans les circonstances être imposé pour le revenu et à des taux uniformes...

Permettez-moi de citer un autre paragraphe de la même histoire.

En attendant, les affaires allaient de mal en pis au point de vue commercial et financier. Quelle que fût la valeur du marché américain, il était absolument fermé aux produits canadiens en ce qui concerne la plupart des productions les plus importantes tandis que les manufacturiers et producteurs américains avaient leurs coudées franches dans tout le Dominion. Le blé, le seigle, l'orge, le maïs, la farine de blé, la farine d'avoine, la houille, le sel, la laine, le fer en gueuse, les rails de fer et d'acier, les briques et la filasse venant des Etats-Unis avaient leur entrée libre au Canada, tandis que les produits analogues du Canada étaient frappés d'un droit élevé aux Etats-Unis.

Voilà ce qui s'est passé de 1873 à 1878 sous le régime d'un tarif modéré.

Actuellement, le vent souffle vers la protection: la France, l'Italie, l'Allemagne, les Etats-Unis et notre propre pays marchent dans cette direction. En Grande-Bretagne, pays du libre-échange, l'opinion change, comme dans les autres pays. Si nous devons exister économiquement comme nation dans des conditions actuelles, il nous faut un tarif qui protège nos industries. Les autres nations relèvent leurs